

- conseil d'administration du 1^{er} juin 2010 -

RESOLUTION CA n°25-2010
**PROJET VISANT A RENDRE ACCESSIBLE A TOUS
L'ESPACE NATUREL MONTAGNARD
DE LA VALLEE DU TECH (HAUTES-PYRENEES)**

- AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX -

Les travaux, conduits sous maîtrise d'ouvrage du Parc National des Pyrénées, de l'opération visant à rendre accessible à tous l'espace naturel montagnard de la vallée du Tech, en Val d'Azun (*Hautes-Pyrénées*), ont fait l'objet de marchés de travaux passés après appel d'offres ouverts auprès de six entreprises.

Les travaux ont été répartis en six lots.

L'attribution a fait l'objet d'une réunion et d'une décision de la commission d'appel d'offre du Parc National des Pyrénées. Les marchés ont été visés et notifiés le 29 août 2008.

Il convient de procéder à des avenants sur les marchés initiaux pour les raisons suivantes :

- lot numéro 2 - lot « *gros oeuvre* » :

Entreprise CASADEBAIGT sise quartier Pin à Laruns (*Pyrénées-Atlantiques*)

Le marché initial était de 73 189,40 € hors taxes.

Il doit être procédé à un avenant de 3 515,46 € hors taxes soit 4 204,49 € toutes taxes comprises, soit + 5,04% d'augmentation par rapport au marché initial.

Cet avenant porte sur un percement complémentaire pour le passage d'une canalisation sur le pignon est de la maison du plan d'Aste (78,60 € hors taxes), la création d'un regard collecteur supplémentaire (147,46 € hors taxes), un carottage d'un diamètre de 100 millimètres pour l'évacuation de la VMC (485,52 € hors taxes), un travail complémentaire sur la façade nord avec notamment la maçonnerie des pierres existantes (1 710,33 € hors taxes), l'agrandissement du palier de l'escalier extérieurs (1 093,54 € hors taxes).

- lot numéro 4 - lot « *ventilation - plomberie - sanitaire* » :

Entreprise BEGARIES sise route du stade à Argeles Gazost (*Hautes-Pyrénées*)

Le marché initial était de 9 527,00 € hors taxes.

Il doit être procédé à un avenant de 234,00 € hors taxes soit 279,86 € toutes taxes comprises, soit + 2,45% d'augmentation par rapport au marché initial.

Cet avenant porte sur le rétablissement d'un raccord de la ventilation mécanique (234,00 € hors taxes).

..J..

- lot numéro 5 - lot « *électricité* » :

Entreprise BEGARIES sise route du stade à Argeles Gazost (*Hautes-Pyrénées*)

Le marché initial était de 6 230,00 € hors taxes.

Il doit être procédé à une moins value de 765,00 € hors taxes soit 914,94 € toutes taxes comprises, soit - 12,28 % de moins value par rapport au marché initial.

Cet avenant porte sur le passage en goulotte technique dans la salle d'exposition (- 765,00 € hors taxes). Cette prestation est moins chère que celle prévue initialement.

Compte tenu de la modification des règles du code des marchés publics, conformément à la circulaire du 19 décembre 2008 relative au plan de relance de l'économie française, et de la délibération du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées, en date du 2 novembre 2009 - référence CA n°19 – 2009 - qui fixe le montant des seuils de dépenses publiques, il revient au conseil d'administration de se prononcer sur la validation des avenants mentionnés en supra.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,

- confirme et valide la teneur des avenants en plus et moins values à mettre en œuvre,
- autorise Monsieur le directeur du Parc National des Pyrénées à passer les avenants correspondants et à les imputer sur le compte 231.1 du budget de l'établissement public en charge du Parc National des Pyrénées.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 1^{er} juin 2010.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

